

Comité syndical du mercredi 20 mars 2024

17. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT-MEDICO-EDUCATIF (IME) – L'ESPOIR DE CAEN POUR DES OPERATIONS DE SENSIBILISATION AU TRI ET AU RECYCLAGE DES EMBALLAGES ET LA FABRICATION D'UN COMPOSTEUR, ET AUTORISATION DU PRESIDENT A LA SIGNER.

Le SYVEDAC assure des actions de sensibilisation à la bonne gestion des déchets sur l'ensemble de son territoire et souhaite renforcer son programme d'animations éducatives du grand public et des scolaires.

L'IME « L'ESPOIR » accueille sur 2 sites (Caen et Bayeux), des jeunes âgées de 6 à 20 ans, reconnus en situation de handicap mental. Il est engagé dans une démarche générale répondant à la volonté de mettre en place un dispositif visant à rendre effective l'égalité des droits et des chances pour les jeunes en situation d'handicap. L'IME est également engagé dans une démarche de respect environnemental depuis plusieurs années, qui se concrétise par les choix opérés par la direction : mise en place du tri, sensibilisation du personnel et des jeunes. Le SYVEDAC a déjà fait appel à l'IME L'Espoir en 2022, et le partenariat s'était bien déroulé.

Il a été convenu entre le SYVEDAC et l'IME les objectifs suivants :

- La mise en place d'une démarche de tri optimisée et la sensibilisation au sein des établissements de l'IME sur le tri des emballages, le compostage et le zéro déchet (le SYVEDAC n'intervenant que sur l'établissement de Caen) ;
- La fabrication et la mise en place d'un composteur en trou de serrure pédagogique en lien avec la section menuiserie et équipe horticole sur le site du SYVEDAC. Il s'agit d'une technique de jardinage issue de la permaculture qui place le compost au centre du potager. C'est un espace de culture surélevé, délimité, et possédant en son centre une « tour » de compostage. En vue aérienne cet agencement a la forme d'un trou de serrure.
- La participation de l'IME aux portes ouvertes organisée par le SYVEDAC à l'Unité de Valorisation Energétique le samedi 28 septembre 2024 avec une inauguration du composteur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Le point de convention ci-annexé définit le partenariat entre l'IME et le SYVEDAC, et

014-251402681-20240320-20240320_17_DE détermine les actions auxquelles seront associés des jeunes de l'IME, ainsi que les

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024 conditions d'encadrement des jeunes.

Publication : 22/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Comité syndical du mercredi 20 mars 2024

L'IME s'engage à constituer une équipe dédiée au volet environnemental, l'équipe « Développement Durable », et une équipe « Menuiserie » pour la fabrication du composteur en trou de serrure. Le SYVEDAC s'engage à financer les fournitures nécessaires, le réemploi étant de rigueur dès que possible.

LE COMITE SYNDICAL

VU le projet de convention entre l'Institut-Médico-Educatif L'ESPOIR et le SYVEDAC, document annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT l'intérêt de l'IME pour aider le SYVEDAC dans les actions de sensibilisation à la bonne gestion des déchets d'une part, et l'intérêt du SYVEDAC pour favoriser l'inclusion des jeunes dans une démarche environnementale et promouvoir l'égalité des chances devant l'éducation, le travail, la culture et les loisirs, d'autre part ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

APPROUVE les termes de la convention de partenariat ci-annexée avec l'IME L'Espoir convention d'une durée de 2ans à compter de sa notification ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son Représentant à signer ladite convention de partenariat avec l'Institut-Médico-Educatif L'Espoir, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme



Olivier PAZ
Président du SYVEDAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication : 22/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

A L'UNANIMITE



Siège Social

SYVEDAC

9, rue Francis de Pressensé
14460 COLOMBELLES
Tél. : 02 31 28 40 03

PROCES-VERBAL

Date de convocation : 13 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le mercredi vingt mars à 18h30, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (Les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : **73**

Nombre de membres présents : **46**

Etaient présents :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : M. BAIL – Mme BARILLON - M. BOURGUIGNON -Mme CALBERG-ELLEN - M. COUTANCEAU - M. DEGOULET - Mme DIOUF - M. DUTHILLEUL - M. FLAUST – M. GUENNOC - M. GUIDI - M. JOBEY - Mme LAMY - M. LANDEMAINE - M. LANGLOIS - M. LE LAN - M. LECERF - M. LIZORET - M. LOUVEL - M. MATA - M. Bruno MARIE - M. POTTIER - M. PRIEUX - M. RAVENEL - M. ROBERT - M. VINCENT.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : M. BRIARD - M. CHEDEVILLE - M. COOL - M. LOUIS - M. Alain MARIE - M. TISSIER - M. VIGAN – Mme WASSNER.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

↳ Délégués titulaires : M. GAUQUELIN – M. LENEZ.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

↳ Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE - M. GERMAIN - Mme GRANA – Mme LELIEVRE - M. PAZ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication le 22/03/2024 Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'adresse complète de Pressensé 14460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org



- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
 - ↳ Délégués titulaires : M. DENOYELLE - M. GOBÉ - M. MAUGER.
 - ↳ Délégué suppléant : M. MALAQUIN.
- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. GUILLEMETTE.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
 - ↳ Délégués titulaires : M. ADAM - Mme COUE DA SILVA - M. JEANNENEZ - M. LESELLIER - M. MONTONI - Mme SASSIER.
- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. DESHAYES - M. GILAIN – M. GUILLOT - Mme REVERT.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. BOSSARD - M. DELAHAYE.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme DUBOS.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme FIEFFÉ.

Etaient absents (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
 - ↳ Délégués titulaires : M. BERNARD – M. DESVAGES - Mme FIQUET - M. GOBERT - Mme LEGRAND - Mme MICHEL – M. SÉRÉE - Mme THOMAS.
- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. GALLIER - Mme Armelle LAMY – M. RZEPECKI.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. DUPONT-FEDERICI
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. HILBÉ.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme BLANCHER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_17-DE

Accusé certifié exécutoire

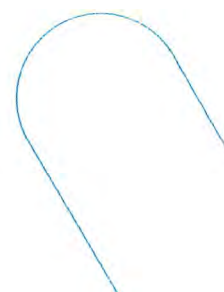
Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication : 22/03/2024

Pour l'autorité préfectorale de présentation 14, 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org





Accusé de réception - Ministère de l'Énergie	014-251402681-20240320-20240320	20240320
Accusé certifié exécutoire		
Réception par le préfet : 22/03/2024		
Publication : 22/03/2024		
Pour l'autorité compétente par délégation		

CONVENTION DE PARTENARIAT 2024/2026 ENTRE	
le SYVEDAC	et
Le Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen	

Le Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise avant son siège social à 9 rue Francis de Pressensac – 14460 COLOMBELLES, représenté par son Président, Olivier PAZ, dûment habilité par délibération en date du 30 mars 2024,

Ci-après désigné le SYVEDAC

D'une part,

Et

Le Dispositif Médico-Social de Démouville, dont le siège social est situé, 11 rue du Château – 14840 DEMOUVILLE, représenté par son directeur, Monsieur Christophe CORNET.

Ci-après désigné le Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen, D'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT

Le SYVEDAC est un syndicat mixte qui a pour compétences :

- Le traitement des déchets ;
- La valorisation matière, organique et énergétique des déchets ménagers et des déchets assimilés ;
- La mise en décharge / enfouissement des déchets ultimes ;
- Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

Il assure également les actions de sensibilisation à la bonne gestion des déchets sur l'ensemble de son territoire et des animations auprès du grand public et des scolaires.

Le Dispositif Médico-Social de Démouville accueille, sur son site de Caen, 51 garçons et filles âgées de 6 à 20 ans, reconnus en situation de handicap mental.

Le Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen est engagé dans une démarche de respect environnemental depuis plusieurs années, qui se concrétise par les choix opérés par la direction : mise en place du tri, sensibilisation du personnel et des jeunes, ...

La présente convention s'inscrit donc dans une démarche générale répondant à la volonté de mettre en place un dispositif visant à rendre effective l'égalité des droits et des chances pour les jeunes en situation d'handicap. Le SYVEDAC souhaite apporter sa collaboration dans le cadre d'un partenariat élargi et en définit les modalités d'organisation.

Les parties signataires conviennent ainsi d'établir leurs relations dans un cadre défini par les articles suivants :

1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le partenariat et ainsi de déterminer le cadre dans lequel seront mises en place des actions au bénéfice des jeunes du Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen, dont notamment :

- La mise en place d'une démarche de tri optimisée et la sensibilisation au sein des établissements du Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen sur le tri des emballages, le compostage et le zéro déchet ;
- La fabrication et la mise en place d'un composteur en trou de serrure pédagogique en lien avec la section menuiserie et équipe horticole. (Cf. annexe 1) ;
- La participation du Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen aux portes ouvertes organisée par le SYVEDAC à l'Unité de Valorisation Énergétique le samedi 28 septembre 2024 avec une inauguration du composteur en trou de serrure.

2 – OBJECTIF DE LA CONVENTION

Les objectifs généraux des actions menées dans le cadre de ce partenariat sont :

- Continuer le tri des emballages et du papier au sein de l'établissement de Caen situé au 8 rue des Vaux de la Folie – 14000 CAEN, et promouvoir des actions de réduction des déchets ;
- Sensibiliser toutes les parties prenantes du Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen : jeunes, éducateurs, administration, familles ;
- Favoriser l'inclusion des jeunes via une démarche environnementale ;
- Promouvoir l'égalité des chances devant l'éducation, le travail, la culture et les loisirs ;
- Valoriser la diversité environnementale, culturelle et la mixité sociale ;
- Soutenir le SYVEDAC dans les actions de sensibilisation à la bonne gestion des déchets pour une meilleure efficacité.

3 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour une durée de 2 ans à compter de sa notification par le SYVEDAC au Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen.

Cette convention peut être dénoncée avant son terme par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec un préavis de 3 mois.

4 – ORGANISATION DES ACTIONS

- Mise en place du tri sur le site du Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen :

Un état des lieux a été réalisé en 2022. Le Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen devra vérifier que tout est opérationnel pour une bonne gestion des déchets et faire l'acquisition des contenants de pré-collecte manquants (corbeilles, poubelles...).

La mise en place de ce dispositif de tri au sein de l'établissement est la base de la réussite de ce projet.

La possibilité de développer des actions de réduction des déchets sera également étudiée (mise en place d'un composteur, accompagnement pour limiter pour lutter contre le gaspillage alimentaire au niveau de la restauration collective, ...).

- Création d'une équipe dédiée au développement durable : L'équipe « DÉVELOPPEMENT DURABLE » : Cette équipe, nommée l'équipe « Développement Durable » aura 2 missions :
 - Être les nouveaux ambassadeurs du Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen ;
 - Être les jardiniers du « projet composteur en trou de serrure ».

Accusé de réception
014-251402681-20240320
Accusé certifié en ligne
Réception par le 20/03/2024
Publication : 22/03/2024



Pour l'autorité compétente par délégation

Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen s'engage à constituer une équipe de jeunes de l'Unité Oasis de 14 ans accompagnée par des professionnels (éducateurs et enseignants). Elle devra être constituée au sein de l'Unité Oasis de la commune de Démouville-IME Caen.

Les jeunes composant le groupe devront répondre aux critères suivants :

- Être sollicités par un éducateur référent qui sera le contact privilégié du SYVEDAC ;
- Être âgés d'au moins 14 ans (sauf accord particulier avec le public adulte et scolaire) ;
- Être disponibles pour les temps forts qui seront définis et programmés.

Pour le bon déroulement du partenariat, un planning des événements sera établi (cf. annexe 2). L'IME devra veiller à ce que les jeunes soient bien disponibles et présents sur les journées programmées (Sauf en cas de maladie ou autre raison personnelle).

L'équipe « Développement Durable » bénéficiera d'une sensibilisation par les animateurs du SYVEDAC aux gestes de tri sur trois demi-journées, sous la forme d'échanges et de jeux pédagogiques autour des thématiques suivantes : le tri des déchets, le zéro déchet et le compostage.

Les jeunes seront alors les nouveaux ambassadeurs du développement durable du Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen. L'objectif est qu'ils soient capables de rappeler les bonnes pratiques et surtout de les expliquer aux nouveaux arrivants (personnels et jeunes).

- Création d'une équipe dédiée au projet « Fabrique-nous un composteur en trou de serrure » :

Une équipe sera sollicitée pour le projet « Fabrique-nous un composteur en trou de serrure » ; elle aura pour mission d'alimenter la jardinière en concertation avec les maîtres composteurs du SYVEDAC et les équipes encadrantes de la section horticole du Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen (Adapter les plans selon la saisonnalité, les associations fleurs/ comestibles...).

Dans le cadre de ce nouveau partenariat, le SYVEDAC sollicite le savoir-faire du Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen notamment dans les domaines de la menuiserie et de l'horticulture. Le SYVEDAC propose de faire participer les jeunes du Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen à la réalisation d'un composteur en trou de serrure (cf. annexe 3).

L'idée est de mener le projet dans la globalité : de la conception, en passant par le repérage sur site, à la fabrication pour finir par l'installation à l'UVE et la plantation avec l'équipe « développement durable ».

Cette équipe, nommée Equipe « Menuiserie », sera constituée de jeunes de l'Unité Arc en ciel (15 ans et plus) accompagnés par l'équipe encadrante. Elle bénéficiera de la sensibilisation qui sera faite à l'équipe « Développement durable ».

Pour la réalisation de ce composteur, le SYVEDAC s'engage à financer les fournitures nécessaires tels que la visserie, le broyat, les gravillons, les plantes, les différents types de paillages nécessaires à la réalisation du jardin, en valorisant la matière organique déjà sur place (notamment pour la tonte) ... sous conditions que le Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen établisse un devis exhaustif des besoins avant la réalisation du composteur. Le réemploi sera de rigueur dès que celui-ci sera possible.

- Visites de sites :

En complément de la mise en place du tri et de la sensibilisation des jeunes et du personnel, le SYVEDAC propose d'organiser deux visites de sites :

- L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ;
- La visite d'un site de compostage (en restauration collective ou en pied d'immeuble).

Les dates seront proposées par le Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen et le transport sera à la charge de ce Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen (Annexe : [Formulaire de demande de visite](#)).

- Participation à des événements organisés par le SYVEDAC :

Dans le cadre de ce partenariat, le Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen et ses jeunes s'engagent à participer à la journée « Portes ouvertes » spéciale Biodéchets qui aura lieu le samedi 28 septembre 2024 à l'UVE de Colombelles.

L'objectif de cette journée est de valoriser le travail réalisé sur ce projet. L'inauguration du composteur en trou de serrure sera faite en présence des jeunes et sera l'occasion pour eux d'expliquer le travail réalisé.

Pour les mois suivants, le Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen et le SYVEDAC définiront ensemble les événements sur lesquels ils seront partenaires.

- Points d'avancement :

Des points réguliers (tous les deux mois) entre le Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen et le SYVEDAC seront organisés pour faire un bilan sur l'état d'avancement du projet :

- Vérification de la mise en place du tri au sein de le Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen dans sa globalité ;
- L'intégration et l'implication des jeunes au sein des animations ;
- L'état d'avancement du projet de construction du composteur en trou de serrure ;
- L'entretien des plants ;
- La participation à l'organisation des événements.

Ces points se feront sous forme de réunions ou de comptes rendus adressés par mail. Ils seront à l'initiative du SYVEDAC en cas de nécessité.

5 – ENCADREMENT DES JEUNES

- Accueil :

Lors des animations, les jeunes intervenants demeurent sous la responsabilité du Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen, et sont encadrés par un éducateur.

Le transport des jeunes vers les lieux d'animation sera pris en charge et organisé par le Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen.

Les animations effectuées dans le cadre de cette convention ne font l'objet d'aucune compensation financière.

- Horaires et localisation

Les jeunes du Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen interviendront sur les horaires suivants :

- Les jours ouverts : du lundi au samedi ;
- Durant la journée entre 9h et 16h, sauf événement exceptionnel ;
- Sur une zone géographique limitée à la Communauté urbaine Caen la mer ;
- Sur les jours de participation aux restitutions.

Les jours d'intervention et les horaires seront préalablement fixés entre les ambassadrices du tri du SYVEDAC et l'éducateur spécialisé.

6 - RESPONSABILITE - ASSURANCES

Le Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen effectuera les démarches nécessaires auprès des services compétents afin de répondre à la législation en vue de l'accueil des jeunes au sein des établissements scolaires et événements en extérieur.

Les polices d'assurance du Dispositif Médico-Social de Démouville-IME Caen couvriront leurs responsabilités civiles respectives en cas d'accident.



Accusé de réception
014-25140268
Accusé certifié
Réception par
Publication : 2023/03/24
Pour l'autorité compétente



Qu'est-ce qu'un Keyhole garden

Le keyhole garden, (ou jardin en trou de serrure), est un potager surélevé. Il s'agit d'un espace circulaire, avec au centre un trou. On y entasse des matières organiques de sorte à créer du compost. Il est utilisé en Afrique, où certains climats arides permettent difficilement de cultiver directement en pleine terre. Cette méthode permet de recycler les déchets organiques, et de cultiver fruits et légumes tout en conservant un maximum l'eau.

CONTENTS RECOURS

En cas de difficultés dans la mise en œuvre de cette convention, les parties s'engagent à se rapprocher pour trouver une issue à l'amiable. En cas d'échec de la procédure amiable préalable, le Tribunal Administratif de CAEN pourra être saisi par l'une ou l'autre des parties.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Colombelles, le

Le Président du SYVEDAC
Olivier PAZ

Le Directeur de l'IME L'Espoir
Christophe CORNET

ANNEXE 1 : Composteur en trou de serrure

Les intérêts

Même si ce type de jardin est plutôt employé dans les zones arides, les intérêts de promouvoir ce type de jardin sont multiples :

- Autosuffisance en nutriments : le composteur central transforme les déchets organiques en un riche apport de nutriments continu.
- Économie d'eau : sa conception permet une meilleure rétention de l'humidité, réduisant le besoin en arrosage.
- Facilité d'accès : la hauteur surélevée et la forme ergonomique facilitent le jardinage, idéal pour les personnes à mobilité réduite.
- Optimisation de l'espace : parfait pour les petits jardins, maximisant l'espace de culture disponible.
- Adaptabilité climatique : conçu pour les climats arides, il est également efficace dans d'autres environnements.
- Biodiversité : favorise la biodiversité et crée des microclimats bénéfiques pour les plantes.
- Durabilité : un système de culture durable, réduisant le besoin d'engrais chimiques et de pesticides.
- Facile à construire et à entretenir : peut être construit avec des matériaux locaux et recyclés, nécessitant peu d'entretien.

Pour le SYVEDAC, il permet d'enrichir son volet pédagogique sur le compostage et le jardinage au naturel à travers :

- La promotion du recyclage des déchets organiques via le compostage.
- Le développement d'un volet pédagogique fort, avec la mise en avant directe de l'utilisation du compost.
- La praticité en termes de valorisation du compost (le compost est valorisé en permanence puisqu'il vient nourrir les plantations situées autour du silo de compostage).
- Le jardinage à travers la saisonnalité et le jardinage pauvre en déchet (réutilisation des matériaux et alimentation du composteur avec les DV du jardin).

Où installer un keyhole garden ?

- En règle générale, le keyhole garden est placé non loin de la maison (en permaculture on parle on parle de la zone 1 du design du jardin) afin de faciliter les dépôts).
- Souvent surélevé, le keyhole garden est entouré de divers matériaux.
- Il est courant de voir des keyhole garden en pierre : le muret entourant la zone de culture permet alors d'emmagasiner de la chaleur durant la journée, et en la restituant la nuit il permet de créer un micro-climat favorable à la pousse de vos légumes.
- Placer idéalement le trou de serrure au nord ou à l'est. Privilégier un emplacement ensoleillé !

Les matériaux

- Plusieurs matériaux sont possibles : pierres, briques, maçonneries ou non, bois, planches ou plâtré, glaise (argile), etc ... les possibilités sont nombreuses, en termes de matériaux ou de taille.
- Le climat normand n'étant pas aride, on favorisera l'utilisation du bois, en privilégiant au maximum du bois de récupération.
- Prévoir un empiètement au sol de 3 mètres et prévoir 50 cm pour le silo de compostage central. Pour la hauteur, généralement, un keyhole garden fait entre 60 cm et 1 m de haut.
- Une fois les bords construits et le bac à compost mis en place, le remplissage des zones de plantation se fait avec un mélange de terre et de matière organique.

ANNEXE 2 : Planning animations / ateliers

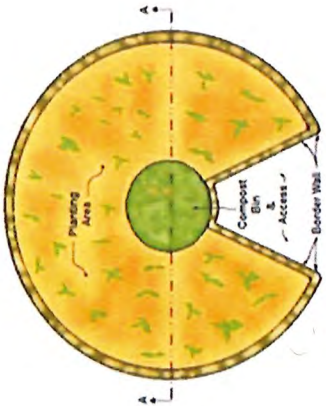
Calendrier 2024

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1	1 1 1
2 1 1	2 1 1	2 1 1	2 1 1	2 1 1	2 1 1	2 1 1	2 1 1	2 1 1	2 1 1	2 1 1	2 1 1
3 1 1	3 1 1	3 1 1	3 1 1	3 1 1	3 1 1	3 1 1	3 1 1	3 1 1	3 1 1	3 1 1	3 1 1
4 1 1	4 1 1	4 1 1	4 1 1	4 1 1	4 1 1	4 1 1	4 1 1	4 1 1	4 1 1	4 1 1	4 1 1
5 1 1	5 1 1	5 1 1	5 1 1	5 1 1	5 1 1	5 1 1	5 1 1	5 1 1	5 1 1	5 1 1	5 1 1
6 1 1	6 1 1	6 1 1	6 1 1	6 1 1	6 1 1	6 1 1	6 1 1	6 1 1	6 1 1	6 1 1	6 1 1
7 1 1	7 1 1	7 1 1	7 1 1	7 1 1	7 1 1	7 1 1	7 1 1	7 1 1	7 1 1	7 1 1	7 1 1
8 1 1	8 1 1	8 1 1	8 1 1	8 1 1	8 1 1	8 1 1	8 1 1	8 1 1	8 1 1	8 1 1	8 1 1
9 1 1	9 1 1	9 1 1	9 1 1	9 1 1	9 1 1	9 1 1	9 1 1	9 1 1	9 1 1	9 1 1	9 1 1
10 1 1	10 1 1	10 1 1	10 1 1	10 1 1	10 1 1	10 1 1	10 1 1	10 1 1	10 1 1	10 1 1	10 1 1
11 1 1	11 1 1	11 1 1	11 1 1	11 1 1	11 1 1	11 1 1	11 1 1	11 1 1	11 1 1	11 1 1	11 1 1
12 1 1	12 1 1	12 1 1	12 1 1	12 1 1	12 1 1	12 1 1	12 1 1	12 1 1	12 1 1	12 1 1	12 1 1
13 1 1	13 1 1	13 1 1	13 1 1	13 1 1	13 1 1	13 1 1	13 1 1	13 1 1	13 1 1	13 1 1	13 1 1
14 1 1	14 1 1	14 1 1	14 1 1	14 1 1	14 1 1	14 1 1	14 1 1	14 1 1	14 1 1	14 1 1	14 1 1
15 1 1	15 1 1	15 1 1	15 1 1	15 1 1	15 1 1	15 1 1	15 1 1	15 1 1	15 1 1	15 1 1	15 1 1
16 1 1	16 1 1	16 1 1	16 1 1	16 1 1	16 1 1	16 1 1	16 1 1	16 1 1	16 1 1	16 1 1	16 1 1
17 1 1	17 1 1	17 1 1	17 1 1	17 1 1	17 1 1	17 1 1	17 1 1	17 1 1	17 1 1	17 1 1	17 1 1
18 1 1	18 1 1	18 1 1	18 1 1	18 1 1	18 1 1	18 1 1	18 1 1	18 1 1	18 1 1	18 1 1	18 1 1
19 1 1	19 1 1	19 1 1	19 1 1	19 1 1	19 1 1	19 1 1	19 1 1	19 1 1	19 1 1	19 1 1	19 1 1
20 1 1	20 1 1	20 1 1	20 1 1	20 1 1	20 1 1	20 1 1	20 1 1	20 1 1	20 1 1	20 1 1	20 1 1
21 1 1	21 1 1	21 1 1	21 1 1	21 1 1	21 1 1	21 1 1	21 1 1	21 1 1	21 1 1	21 1 1	21 1 1
22 1 1	22 1 1	22 1 1	22 1 1	22 1 1	22 1 1	22 1 1	22 1 1	22 1 1	22 1 1	22 1 1	22 1 1
23 1 1	23 1 1	23 1 1	23 1 1	23 1 1	23 1 1	23 1 1	23 1 1	23 1 1	23 1 1	23 1 1	23 1 1
24 1 1	24 1 1	24 1 1	24 1 1	24 1 1	24 1 1	24 1 1	24 1 1	24 1 1	24 1 1	24 1 1	24 1 1
25 1 1	25 1 1	25 1 1	25 1 1	25 1 1	25 1 1	25 1 1	25 1 1	25 1 1	25 1 1	25 1 1	25 1 1
26 1 1	26 1 1	26 1 1	26 1 1	26 1 1	26 1 1	26 1 1	26 1 1	26 1 1	26 1 1	26 1 1	26 1 1
27 1 1	27 1 1	27 1 1	27 1 1	27 1 1	27 1 1	27 1 1	27 1 1	27 1 1	27 1 1	27 1 1	27 1 1
28 1 1	28 1 1	28 1 1	28 1 1	28 1 1	28 1 1	28 1 1	28 1 1	28 1 1	28 1 1	28 1 1	28 1 1
29 1 1	29 1 1	29 1 1	29 1 1	29 1 1	29 1 1	29 1 1	29 1 1	29 1 1	29 1 1	29 1 1	29 1 1
30 1 1	30 1 1	30 1 1	30 1 1	30 1 1	30 1 1	30 1 1	30 1 1	30 1 1	30 1 1	30 1 1	30 1 1
31 1 1	31 1 1	31 1 1	31 1 1	31 1 1	31 1 1	31 1 1	31 1 1	31 1 1	31 1 1	31 1 1	31 1 1

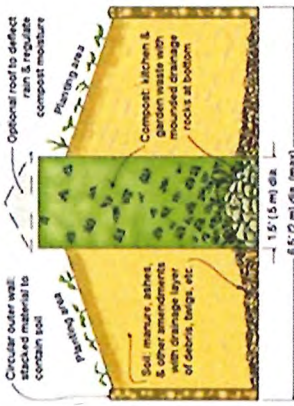
*Les créneaux sont des propositions. Ils seront validés ensemble. Restez à bloquer la date pour la visite de l'UDE (Annexe : Formulaire de demande de visite).

ANNEXES

On prendra en compte les lasagnes avec si nécessaire l'installation au sol de rondins de bois en décomposition qui permettront de conserver l'eau. On choisira alors les matériaux à disposition (tonte, feuilles mortes, branches, etc.), tout en équilibrant le mélange.



Keyhole Garden Plan View



Keyhole Garden Cross-section A-A

Keyhole Gardens

Idea for the climate, but beneficial every where. Keyhole gardens retain moisture and surrounding plants. The notch cut out of the structure allows you to add fertilizer, and the layering improves soil health.

Store Retaining Wall
Compost Bin
Planting Area
Drainage & Organic Matter
Drainage at Bottom

Sources

- Permaculture, jardinage et biodiversité | Le potager permacole (www.lepotagerpermacole.fr)
- Comment construire un jardin en trou de serrure ? (www.cultiver-responsable.com)
- Keyhole Garden : fonctionnement, avantages et réalisation - Permacultureformation.fr



Accusé de réception par le Ministère de l'Intérieur
014-25140268 / 040300-25140268 / 17-DE
Accusé certifié par le préfet
Réception par le préfet le 22/03/2024
Publication : 20240302
Pour l'autorité compétente par délégation

Siège Social

SYVEDAC

9, rue Francis de Pressensé
14460 COLOMBELLES
Tél. : 02 31 28 40 03

PROCES-VERBAL

Date de convocation : 13 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le mercredi vingt mars à 18h30, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (Les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : **73**

Nombre de membres présents : **46**

Etaient présents :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : M. BAIL – Mme BARILLON - M. BOURGUIGNON -Mme CALBERG-ELLEN - M. COUTANCEAU - M. DEGOULET - Mme DIOUF - M. DUTHILLEUL - M. FLAUST – M. GUENNOG - M. GUIDI - M. JOBEY - Mme LAMY - M. LANDEMAINE - M. LANGLOIS - M. LE LAN - M. LECERF - M. LIZORET - M. LOUVEL - M. MATA - M. Bruno MARIE - M. POTTIER - M. PRIEUX - M. RAVENEL - M. ROBERT - M. VINCENT.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : M. BRIARD - M. CHEDEVILLE - M. COOL - M. LOUIS - M. Alain MARIE - M. TISSIER - M. VIGAN – Mme WASSNER.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

↳ Délégués titulaires : M. GAUQUELIN – M. LENEZ.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

↳ Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE - M. GERMAIN - Mme GRANA – Mme LELIEVRE - M. PAZ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication au Journal Officiel de l'Agglomération Caennaise

Pour l'adresse Francis de Pressensé 14460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org



www.syvedac.org

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
 - ↳ Délégués titulaires : M. DENOYELLE - M. GOBÉ - M. MAUGER.
 - ↳ Délégué suppléant : M. MALAQUIN.
- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. GUILLEMETTE.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
 - ↳ Délégués titulaires : M. ADAM - Mme COUE DA SILVA - M. JEANNENEZ - M. LESELLIER - M. MONTONI - Mme SASSIER.
- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. DESHAYES - M. GILAIN – M. GUILLOT - Mme REVERT.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. BOSSARD - M. DELAHAYE.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme DUBOS.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme FIEFFÉ.

Etaient absents (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
 - ↳ Délégués titulaires : M. BERNARD – M. DESVAGES - Mme FIQUET - M. GOBERT - Mme LEGRAND - Mme MICHEL – M. SÉRÉE - Mme THOMAS.
- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. GALLIER - Mme Armelle LAMY – M. RZEPECKI.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. DUPONT-FEDERICI
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. HILBÉ.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme BLANCHER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication : 22/03/2024

7 Rue Francis de Pressense 14 460 Colombelles

Pour l'autorité compétente par délégation

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org

